

Association Roya Expansion Nature (REN) Numéro : W 06 200 11 68
Agréée depuis le 4 août 1994 - Agrément renouvelé le 2 avril 2019
Habilitation pour la participation aux instances consultatives renouvelée le 25 septembre 2020
15, rue des anciens combattants - 06540 Saorge
<http://ren.roya.org> - associationren06@gmail.com

Compte-rendu de l'Assemblée Générale annuelle **le samedi 5 février 2022 à 15h**

I. Bilan financier 2021

Le bilan financier présenté par la trésorière.

L'AG donne à l'unanimité quitus à la trésorière pour ce bilan financier

II. Bilan moral 2021

A. Air, Biodiversité, eau, déchets

- Qualité de l'air :

- Participation à l'Assemblée Générale de AtmoSud du 22 juin ; invitation à un CA de Atmosud, où on apprend que des stations de mesures vont être supprimées ;
- Participation au comité de validation du Plan de Protection de l'Atmosphère du 06. Fin mars 2021: rejet des conclusions par REN, sachant que nos remarques et celles des autres associations (ASPONA et Collectif citoyen06) ont été balayées. Dépôt d'un mémoire.

- Biodiversité : REN est membre des comités de pilotage Natura 2000 des 5 sites Roya

- *Site à Chauve-souris de Breil-sur-Roya*: intervention sur les nuisances de la centrale à béton de Breil. Sur la base de l'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 fournie par l'entreprise Béton VICAT, la DDTM a autorisé l'exploitation, sachant que l'installation (ICPE) a commencé à fonctionner en mai avant la déclaration obligatoire à la DDTM et le dépôt de permis de construire. Dans le même temps des riverains ont déposé des plaintes pour nuisances (bruits, poussières). Les mesures de bruit, réalisées par l'APAVE et financées par REN, ont mis en évidence un bruit émergent 10 dB au-dessus de la limite maximale de jour et 13 dB de nuit. Le recours gracieux de REN auprès du préfet pour arrêter l'exploitation est arrivé au moment où celui-ci a prononcé une mise en demeure de mise en conformité sur 3 mois, le 25 octobre 2021. Le maire de Breil interpellé en comité de pilotage minimise le problème : « plus personne ne se plaint (faux), et la centrale évite d'avoir des toupies sur les routes ».
- *Site du Mont Chajol*: REN s'oppose aux projets de pistes nouvelles ou prolongées sur Caramagne-Mont Chajol (Tende). Une adhérente qui est aussi à l'ASPONA fait état de la mise en place d'un « Comité départemental des aires protégées », au titre de la stratégie nationale du même nom. REN envisage de porter l'affaire devant cette instance; en y ajoutant le projet de téléphérique - télécabine pour desservir Castérino depuis Vievola en variante du projet Saint-Dalmas/Les Mesches pour lequel REN n'émet pas d'objection.

- Eau

- Contribution aux deux enquêtes de l'Agence de l'eau : une pour le renouvellement du Schéma Directeur (SDAGE), en collaboration avec FNE lors de 3 ateliers successifs, et une pour le Plan de Gestion du Risque inondation (PGRI) où nous avons obtenu l'inclusion des vallées de

la Roya, Vésubie et Tinée, non étudiées sur le plan proposé. Ce résultat est particulièrement encourageant pour l'engagement de l'association sur les dossiers de fond.

- Appel à projet "Eau et participation citoyenne" de l'Agence de l'eau (ouvert aux collectivités): REN a proposé à la CARF de répondre à cet appel d'offre avec comme projet un « contrat de rivière ». L'accueil a été positif, mais les délais trop courts renvoient à l'année prochaine.
- Réservoirs de biodiversité: le vallon de la Ceva proposée par l'agence de l'eau (d'après un membre de l'agence). REN va interroger sur la situation de la Bendola.
- *Stations d'épuration*: REN a obtenu un entretien avec un responsable de la CARF au sujet du fonctionnement de stations d'épuration endommagées par Alex. Toutes fonctionneraient, sauf Fontan. Il reste à prouver qu'elles fonctionnent de façon satisfaisante. REN a demandé à la CARF un relevé des analyses de rejets dans la rivière et l'étude de faisabilité de la station de Fontan et Saorge : en attente des documents avant publication du compte-rendu.
- *Berges*: pressions sur les administrations et sur les élus pour obtenir les dossiers d'autorisation de travaux du SMIAGE (rencontres avec le préfet, avec des élus, courriers, et finalement recours à la CADA). Après une fin de non-recevoir du préfet délégué Pelletier, la CADA a émis un avis positif pour la transmission des documents appropriés, mais REN a reçu 21 dossiers seulement sur un total de 74 opérations figurant dans le contrat territorial CARF/SMIAGE. En effet, de son côté, la CARF a transmis sans difficulté particulière les documents demandés sur ses relations contractuelles avec le SMIAGE :
 - *un contrat territorial pluriannuel de 2018*, qui ne concerne pas les conséquences d'Alex, ce contrat a été prorogé jusqu'au 30-06-22, et comporte six avenants, sans intérêt particulier (aspects financiers essentiellement) ; ce contrat est une délégation de la compétence GEMAPI de la CARF au SMIAGE de façon quasi-totale, à savoir 3 rubriques sur les 4 énumérées au I bis de l'article L 211-7 du code de l'environnement :
 - a) aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin versant (non encore prévu, mais possible) ;
 - b) entretien et aménagement des cours d'eau ;
 - c) défense contre les inondations et la submersion marine (littoral mentonnais)

Au vu des pratiques observables et constatées de la part du SMIAGE, il serait souhaitable que la 4ème composante de la compétence GEMAPI (protection des écosystèmes aquatiques et gestion de la ripisylve sur les berges) ne soit pas délégué.

On rappelle que REN a demandé une expertise hydrologique indépendante dont les résultats rendus publics permettront la détermination des nouveaux lits majeur et mineur de la Roya et de ses principaux affluents, donc l'emplacement des berges à gérer de façon active ou passive.

- *Second contrat pour gérer les conséquences d'Alex, conclu fin 2020* : délégation de maîtrise d'ouvrage publique (MOP) au titre de GEMAPI : les travaux récents dans le lit de la Roya et de certains affluents ont ce fondement. Or la MOP implique les études préalables, et la maîtrise d'œuvre (les travaux concrets) est distincte et peut faire l'objet de plusieurs sous-traitances, ce qui est déjà le cas dans le cas de la délégation de compétence GEMAPI qui doit être renouvelée prochainement.

REN sera donc attentive à l'évolution prochaine de ces deux contrats.

- Déchets :

- Dépôt d'huiles alimentaires usagées de Piène-Basse : l'entreprise Itagro initialement installée sur le site emporté par la crue semble continuer son activité en utilisant des bennes déposées

sur l'aire du «checkpoint» de Fanghetto. Signalement à la DDTM et à la DREAL et attente de réponse.

- Organisation de 5 sites de compostage collectif dans la vallée. REN a financé la formation au compostage des responsables des sites et contribué à la mise en place des collecteurs avec les associations Roya en Transition, et Curieux de Nature. Nous avons choisi de nous appuyer sur l'entreprise Apis Mellifera pour ses conseils en formation et en choix des composteurs, ce qui a débouché sur une fabrication locale. Les premiers résultats sont positifs, il reste à élargir le projet (multiplication des sites, collecte en porte à porte...) pour aboutir la sortie de déchets humides des ordures ménagères, obligatoire pour fin 2023.

B. Transition

- Tunnel du col de Tende : propositions répétées pour le transfert de financement de la route vers le rail. Mise en lumière des écarts dans les financements de la RD6204 et de la ligne ferroviaire. Lettre ouverte au président de la République sur le ferroutage.
- Propositions pour la transition en Roya après la crue des 2 et 3 octobre: courriers et documents en ligne sur notre site.
- Reconstruction: organisation d'un atelier avec FNE PACA le 23 octobre, participation aux ateliers de Emmaüs Roya le 30 mai, du CEREMA les 16 novembre et 9 décembre, sur les rivières sauvages le 7 décembre.
- Actions communes avec les autres associations : 20 propositions pour la ligne ferroviaire, lettre au CD06 pour une collaboration sur travaux de réparation des sentiers.
- Participation aux réflexions sur le transport par câble (action CD06).
- Participation au réseau #enTrain, regroupant les associations de défense des lignes ferroviaires (Étoile de Veynes, Cevenol,...)

C. Divers

- Participation à la commission de désignation des commissaires enquêteurs (en application de notre agrément administratif).
- Participation au Festival des passeurs d'humanité en juillet, à la fête de la Brebis brigasque en octobre.
- Rencontre avec le préfet délégué à la reconstruction en février et avec le maire de Breil en mars.
- Communication: Interventions dans les médias, communiqués de presse, mise à jour du site, bulletins des Nouvelles de REN...

Le bilan des actions 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. Proposition d'actions 2022

- Poursuite des actions en faveur de la révision du projet de doublement du tunnel routier du col de Tende et du transfert de financement de la route vers le Rail.
- Adhésions: AtmoSud, FNE, Aspona, Les Amis de la Roya ...
- Possibilité de faire des demandes de subvention et de répondre à des appels à projet.
- Poursuite de la campagne pour la mise en œuvre d'un processus participatif décisionnel pour la reconstruction de la Roya, notamment sur la gestion des berges ; demande que l'expertise

hydrologique sur les lits et les berges soit rendue publique. Éclaircir la question sur les réservoirs de biodiversité évoqués en séance.

- Actions sur la qualité de l'air, de l'eau, la biodiversité, le bruit.
- REN a recruté comme stagiaire pour un moins M. Jean Durbano, étudiant en BTS: Il doit étudier la mise en place d'une « Aire Territoriale Educative » en lien avec l'association « Curieux de nature » : sensibilisation des jeunes scolarisés à l'environnement sur la base d'un petit territoire représentatif d'un écosystème donné.
- L'Association de sauvegarde du patrimoine breillois (ASPB) a demandé et obtenu une concertation citoyenne au sujet du devenir des biens immobiliers et de leurs propriétaires victimes de l'instabilité du sous-sol gypseux dans le centre historique de Breil-sur-Roya, avec le soutien du maire de la commune : soutien de REN à cette initiative. Des adhérents vont participer à l'expertise et aux ateliers de discussion prévus.
- Des adhérents ont été tirés au sort pour la concertation citoyenne organisée par le préfet délégué à la reconstruction, ou ont participé à la consultation en ligne. L'association est très réservée sur la partie « appel à projets », dont certains ont un caractère privé et peu de lien avec l'intérêt général ou la préservation de l'environnement. REN suivra l'évolution de cette consultation.

Les propositions d'actions 2022 sont approuvées à l'unanimité.

IV. Renouvellement du Conseil d'administration

Une démission est enregistrée et un nouveau candidat est élu à l'unanimité, avec une voix d'abstention. Les autres membres du conseil sont réélus à l'unanimité.

La séance est levée à 18h.